



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DE LA PAROISSE STE-FÉLICITÉ Le lundi 27 septembre 2021 à 19 h 00 à l'église Sainte-Félicité

Procès- verbal

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
2. Élection d'un président ou d'une présidente d'assemblée, ainsi que d'un ou d'une secrétaire d'assemblée
3. Présences à l'assemblée – Signature de la feuille de présence (Noms et adresses)
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Moment de prière
6. Présentation sommaire des options (Powerpoint)
7. Questions de l'assemblée
8. Choix des officiers du scrutin
Nominations d'un président ou d'une présidente d'élections, d'un secrétaire ou d'une secrétaire d'élections et de scrutateurs ou scrutatrices
9. Mode de scrutin
10. Premier tour de scrutin
11. Compilation et résultat du vote
12. Deuxième tour de scrutin (si une des options n'a pas obtenu 66% des votes)
13. Compilation et résultats du vote
14. Si l'option n'a pas obtenu 66% des votes, proposer et faire approuver un pourcentage de 60% par l'assemblée.
15. Si nécessaire, vote sur les deux options restantes. L'option gagnante doit obtenir 60% et plus des votes
16. Prochaines étapes
17. Remerciements
18. Levée de l'assemblée et prière

PROCÈS-VERBAL

La réunion débute à 19 h 00.

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

François Vinette souhaite la bienvenue.

2. CHOIX DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

CHOIX DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

François Vinette ouvre les nominations pour la présidence de l'assemblée.

Proposition 1 : Que François Vinette préside l'assemblée.

Proposé par : Luc Boileau Appuyé de : Pierre Lafrance

Il n'y a pas d'autres nominations.

François accepte de présider l'assemblée.

CHOIX DU SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

Proposition 2 : Que Michel Jubinville agisse comme secrétaire.

Proposé par : Luc Boileau Appuyé de : Aldéo Nadeau

Il n'y a pas d'autres nominations.

Michel accepte d'être secrétaire.

3. INSCRIPTION DES MEMBRES

Nombre de personnes présentes : 70

Répartition des présences :

- Nombre de membres présents : 63
- Curé de la paroisse : 1
- Trésorier de la paroisse : 1
- Nombre de représentants de l'archidiocèse : 2
- Nombre de visiteurs : 3
- Nombre de personnes en présentiel ayant droit de vote : 63 (excluant le curé et le trésorier qui n'ont pas droit de vote)
- Nombre de personnes détenant une procuration : 5
- Nombre total de droits de votes: 68

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président en fait la lecture.

Proposition 3 : Que l'ordre du jour soit adopté.

Proposé par : Pierre Lafrance

Appuyé de : Aldéo Nadeau

Adoptée à l'unanimité.

5. MOMENT DE PRIÈRE

L'abbé Joseph Lin Éveillard, curé de la paroisse, fait la prière.

6. PRÉSENTATION SOMMAIRE DES OPTIONS

Le président rappelle l'objectif principal de l'assemblée et présente les trois options.

7. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question.

8. CHOIX DES OFFICIERS DU SCRUTIN

CHOIX DU PRÉSIDENT DU SCRUTIN

Proposition 4 : Que Serge Huppé soit le président du scrutin.

Proposé par : Luc Boileau

Appuyé de : Patrice Guay

Il n'y a pas d'autres nominations.

Serge accepte de présider le scrutin.

CHOIX DU SECRÉTAIRE DU SCRUTIN

Proposition 5 : Que Michel Jubinville soit le secrétaire du scrutin.

Proposé par : Luc Boileau

Appuyé de : Liette Drouin

Il n'y a pas d'autres nominations.

Michel accepte d'être le secrétaire du scrutin.

CHOIX DE TROIS SCRUTATEURS OU SCRUTATRICES

Proposition 6 : Que Agathe Chabot, Claudette Houle et Aldéo Nadeau soient nommés comme scrutateur et scrutatrices.

Proposé par : Luc Boileau

Appuyé de : Agnès Caron

Il n'y a pas d'autres nominations.

Agathe, Claudette et Aldéo acceptent.

9. MODE DE SCRUTIN

Procédures du scrutin :

- Afin d'obtenir un mandat fort pour la paroisse, l'option doit remporter 66% des votes valides, y compris les votes par procuration.
- Le premier tour de scrutin se prendra sur les 3 options.
- Si à la suite du résultat, aucune option n'a remporté 66% du vote, l'option ayant obtenu le moins de vote est éliminée.
- Le deuxième tour de scrutin se prend sur les deux options restantes.
- Si à la suite du résultat, l'option ayant obtenu le plus de vote n'a pas obtenu 66%, l'assemblée devra proposer et approuver un pourcentage de 60%.
- Faire adopter le processus de scrutin par l'assemblée par vote majoritaire des personnes présentes.

Proposition 6 : Que le mode de scrutin soit adopté.

Proposé par : Aldéo Nadeau

Appuyé de : Lévis Madore

Adoptée à l'unanimité.

10. PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Les scrutateurs et les scrutatrices distribuent les bulletins de vote, les recueillent et en font le dépouillement.

11. COMPILATION ET RÉSULTATS DU VOTE

| | |
|---|-------------------------|
| A) Maintenir l'église actuelle comme lieu de culte | 45 votes ou 68 % |
| B) Conserver la paroisse Ste-Félicité dans un nouveau lieu de culte | 17 votes ou 26 % |
| C) Fermer la paroisse Ste-Félicité et son église | 4 votes ou 6 % |

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| Total des votes valides : | 66 votes ou 100 % |
| Votes en blanc | 2 votes |
| Nombre d'abstention | 0 vote |
| Vote rejeté | 0 vote |
| Nombre total de votes comptés | 68 votes |

Comme l'option A a été choisie à 68 % par les membres de l'assemblée, les items 12, 13, 14 et 15 de l'ordre du jour ne sont plus applicables.

Proposition 7 : Que les bulletins de vote soient détruits.

Proposé par : Madeleine Chabot

Appuyé de : Mercedes Lavictoire

Adoptée à l'unanimité.

12. DEUXIÈME TOUR DE SCRUTIN avec 2 options (s/o)

13. COMPILATION ET RÉSULTAT DU VOTE (s/o)

14. SI L'OPTION N'A PAS OBTENU 66% DES VOTES, PROPOSER ET FAIRE APPROUVER UN POURCENTAGE DE 60% PAR L'ASSEMBLÉE (s/o)

15. SI NÉCESSAIRE, VOTE SUR LES DEUX OPTIONS RESTANTES. L'OPTION GAGNANTE DOIT OBTENIR 60% ET PLUS DES VOTES (s/o)

16. PROCHAINES ÉTAPES

Proposition 7 : Que le CAT entreprenne les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de *Maintenir l'église actuelle comme lieu de culte*.

Proposé par : Agnès Caron

Appuyé de : Gaétan Pagé

Pour : 56

contre : 1

abstentions : 6

- Informer l'archidiocèse du choix de l'assemblée.
- Obtenir les promesses d'engagement des paroissiens et paroissiennes.
- Présenter au diocèse une demande d'emprunt du Fonds de prêts aux paroisses.

17. REMERCIEMENTS

Le président d'assemblée remercie les membres de la communauté présents et les personnes qui ont joué un rôle particulier dans l'organisation de l'assemblée.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE ET PRIÈRE

Le président d'assemblée invite l'abbé François Kibwenge, Vicaire épiscopal du secteur francophone, à adresser un message et dire la prière finale.

L'abbé François félicite la communauté du choix qu'elle fait en rappelant l'importance d'avoir une communauté de foi vivante car sinon la bâtisse ne sert à rien.

La communauté devra élaborer un plan d'action à la fois pastoral et administratif pour l'avenir de la communauté.

Il réitère l'appui de l'archevêque. Il souligne notamment que Mgr Dampousse considère lever le décret de fermeture de l'église et qu'il nous fera parvenir sous peu un document à cet égard.

L'ordre du jour étant épuisé la levée de l'assemblée se fait à 20 h 30.

Président d'assemblée : François Vinette Secrétaire d'assemblée : Michel Jubinville